



**Présents :** Yann TRIMARDEAU, Christophe NIVAULT, Tony LEGENDRE, Maxime DEPOGNY, Tony DESSAY, Valérie DUVIGNEAU, Michel FOURNIER, Déborah LANGLAIS.

**Absents excusés :** Caroline PRELLIER, Karine HUET, Jordan MARIE.

### 1 – Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023. Il présente :

- un déficit cumulé d'investissement de 25 538.03 €uros.
- un excédent cumulé de fonctionnement de 377 857.87 €uros.

Monsieur le Maire se retire et Monsieur Christophe NIVAULT prend la présidence de la séance. Il propose à l'assemblée de délibérer sur le compte administratif 2023, il est approuvé à l'unanimité des présents, par le Conseil Municipal.

Le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Receveur présente les mêmes chiffres. Le compte de gestion est approuvé, à l'unanimité des présents.

### 2 – Vote de l'affectation des résultats 2023 et du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal constate :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 377 857.87 €uros.
- un déficit cumulé d'investissement de 25 358.03 €uros.
- Soit un excédent global de clôture de 352 499.84 €uros.

Détermination de l'affectation des résultats :

Investissement	-	25 358.03
RAR dépenses	-	39 000.00
Recettes		0.00
Besoin de financement	+	64 358.03

Décide d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- à titre obligatoire :
- en **001** : déficit d'investissement reporté : **64 358.03 €uros**.
- au **compte 1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) : **64 358.03 €uros**.
- le solde disponible est affecté comme suit : (**ligne 002**)
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : **313 499.84 €uros**.

### Principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	155 706,00 €	Excédent brut reporté	313 499,84 €
Dépenses de personnel	60 500,00 €	Recettes des services	19 020,00 €
Autres dépenses de gestion courante	105 850,00 €	Impôts et taxes	51 000,00 €
Dépenses financières	1 150,09 €	Dotations et participations	90 800,00 €
Charges exceptionnelles	2 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	4 400,00 €
Autres dépenses	6 000,00 €	Recettes exceptionnelles	400,00 €
		Autres recettes	0,16 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>331 206,09 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>479 120,00 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre	15 700,00 €	Produits (écritures d'ordre entre	

sections)		sections)	
Dotations aux provisions	200,00 €		
Virement à la section d'investissement	132 013,91 €		
<b>Total général</b>	<b>479 120,00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>479 120,00 €</b>

Trois gros postes de dépenses sont principalement dédiés aux dépenses courantes, aux charges de personnel et à la participation financière au Syndicat scolaire dont la commune est membre. Les recettes correspondent aux impôts et taxes, et aux dotations de l'Etat.

### **Principales dépenses et recettes de la section d'investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'exécution reporté	25 358,03 €	Solde d'exécution reporté	
Remboursement d'emprunts	20 950,97 €	Virement de la section de fonctionnement	132 013,91 €
Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	FCTVA	17 937,06 €
Immobilisations corporelles	265 100,00 €	Déficit d'investissement	64 358,03 €
		Recettes exceptionnelles	
		Subventions	83 000,00 €
		Emprunts, dépôts et cautionnements	400,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre sections)	15 700,00 €
<b>Total général</b>	<b>313 409,00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>313 409,00 €</b>

Les dépenses d'investissements sont consacrées aux remboursements de deux emprunts dont l'un prend fin en 2025 et le second en 2035. Outre les travaux d'amélioration de la résistance mécanique de la voirie, les immobilisations sont dédiées aux travaux d'isolation et d'insonorisation des bâtiments scolaires et de la mairie. Ces travaux sont couverts en partie par des subventions qui sont inscrites en recettes. Les autres recettes correspondent aux excédents et au virement de la section de fonctionnement, ce qui permet d'investir dans les travaux des bâtiments et de voirie sur deux ou trois ans si nécessaire.

Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité des présents.

### **3 – Vote des taux d'imposition 2024 :**

Après examen du budget 2024 le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux :

- Taxe sur le foncier bâti de : 43.93 % (19.53 % part communale + 24.40 % part départementale)
- Taxe sur le foncier non bâti de : 41.63 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) de : 10.67 %

### **4 – Décorations de Noël 2024 :**

Monsieur le Maire expose aux membres présents, que pour continuer dans l'embellissement de la commune à la période des fêtes de fin d'année, deux motifs supplémentaires pourraient être ajoutés sur les candélabres.

Decolum propose les 2 motifs pour 386.80 € HT et Inéo peut poser 2 prises candélabres pour 330.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide d'accepter les propositions :

- Decolum pour 386.80 € HT les 2 motifs,
- Inéo pour 330.00 € HT les 2 prises candélabres, et
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

### **5 – Subventions 2024 aux associations :**

Le budget ayant été voté, il a été ouvert un crédit budgétaire de 6 000 Euros à l'article 6574. Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024.

A. D. M. R. (soins infirmiers, aide ménagère, handi-cap-vie, aide aux familles)	747.10 €
Association des Conciliateurs de Loir et Cher	31.00 €
Association Intercommunale de Tennis (St Amand Longpré)	90.00 €
Amis de l'Ecole du RPI	296.00 €

Association des Secrétaires de Mairie	12.00 €
CAUE	96.60 €
Club de l'Age d'Or	75.00 €
Ludo-Lire de Lancé	300.00 €
Prévention routière 41	30.00 €
Union musicale de Lancé-Pray	700.00 €
Souvenir Français de St Amand Longpré	30.00 €
Total des attributions	2 407.70 €

D'autres demandes pouvant arriver en cours d'année, il est décidé de maintenir le crédit ouvert à 6 000 € au budget 2024.

### **6 – Travaux bâtiment de l'école des filles : choix des entreprises.**

Suite à la demande de DETR/DSIL pour les travaux d'isolation, réduction du bruit et toitures des bâtiments scolaires, il convient de choisir les entreprises qui vont intervenir sur le bâtiment dit « école des filles ».

Travaux	Fraigne	Santenoise	Treton	Isoscop	Nivault
Isolation			12 560.49 €	11 610.00 €	
Evacuation gravats			2 450.00 €		1 800.00 €
Toiture	35 100.07 €	45 513.50 €			

soit un total de 49 460.56 € pour ce bâtiment.

L'entreprise Treton est la mieux-disante malgré un prix plus élevé car le tarif comprend en plus une cloison, une porte et les rampants de la cage d'escalier.

Christophe Nivault se retire et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient :

- L'entreprise Treton pour la partie isolation pour 15 010.49 € HT, avec évacuation,
- L'entreprise Fraigne pour la partie toiture pour 35 100.07 € HT,
- L'entreprise Nivault pour la partie évacuation pour 1 800.00 € HT,
- autorise le Maire à signer les devis s'y rapportant.

### **7 – Travaux bâtiment réfectoire : choix des entreprises.**

Dans le cadre des travaux d'isolation, réduction du bruit et toitures des bâtiments scolaires, il convient de choisir les entreprises qui vont intervenir sur le bâtiment dit « réfectoire ».

Travaux	Fraigne	Santenoise	Treton	Isoscop	Nivault	RIM	Thibierge	Aamtec
Toiture classe et réfectoire	41 725.74 €	47 209.50 €						
Menuiserie réfectoire					4 954.00 €	5 932.93 €		
Isolation réfectoire			11 282.26 €	11 920.00 €				
Electricité réfectoire							740.99 €	855.00 €

soit un total de 58 702.99 € pour ce bâtiment classe GS et réfectoire.

Monsieur NIVAULT se retire et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient :

- L'entreprise Treton pour la partie isolation pour 11 282.26 € HT,
- L'entreprise Fraigne pour la partie toiture pour 41 725.74 € HT,
- L'entreprise Nivault pour la partie menuiserie pour 4 954.00 € HT,
- L'entreprise Thibierge pour la partie électrique pour 740.99 € HT, et
- Autorise le Maire à signer les devis s'y rapportant.

### **8 – Questions diverses :**

8 – 1. Commémoration du 8 mai 1945 : le rendez-vous est fixé à 10h30 pour l'installation, le défilé est à 11h00.

8 – 2. Feu d'artifice du 12 juillet : la proposition tarifaire s'élève à 1 450 € TTC.

8 – 3. Elections européennes : l'élection à 1 tour est fixée au dimanche 9 juin 2024, le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

**Prochaine réunion de conseil :**

➤ Lundi 27 mai 2024 à 18h30 : Facil, élections européennes, ...